

(N° 87.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1877.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui modifie la déli- mitation entre les communes de Blaton et de Grandglise, province de Hainaut.

(Voir les Nos 183 et 208 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. CASIER, LEIRENS, SOLVYNS, VAN OCKERHOUT et HUBERT, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre seconde Commission a été saisie d'un projet de rectification de la délimitation actuelle des communes de Blaton et de Grandglise.

Il a suffi à votre Commission de jeter un coup d'œil sur le plan qui se trouve au dossier pour reconnaître les avantages et même le caractère d'utilité publique de la modification demandée.

Les communes intéressées sont d'accord pour apprécier cette utilité, le Conseil provincial du Hainaut a émis un avis favorable et la Chambre a adopté le Projet sans opposition aucune. Votre deuxième Commission, à l'unanimité des membres présents, vous en propose aussi l'adoption.

Le Vice-Président-Rapporteur,
A. HUBERT.